

Direction générale adjointe chargée de la solidarité
Pôle solidarité développement social
Direction de la protection de l'enfance et de la famille
Centre départemental de l'enfance et de la famille

Le Président du Département de la Gironde ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L315-8 ;

VU la loi N°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Gironde en date du 15 avril 2019 relatif à la désignation des membres de la Commission de surveillance du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) ;

VU le procès-verbal du Comité technique d'établissement du 26 mars 2019 désignant un représentant par organisation syndicale siégeant à ce comité ;

VU la délibération du 15 juillet 2021 concernant la désignation des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes extérieurs.

ARRETE

Article 1 :

Il est institué une Commission de surveillance auprès du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF).

Celle-ci assure les missions normalement dévolues au conseil d'administration, prévues à l'article L315-12 du Code de l'action sociale et des familles.

Article 2 :

La Commission de surveillance du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) est composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Madame Marie-Claude AGULLANA, Vice-présidente du Département de la Gironde chargée de la protection de l'enfance, Conseillère départementale (voix délibérative).

Membres avec voix délibérative :

En qualité de représentants du Département de la Gironde :

- Madame Christine BOST, 1^{re} Vice-présidente du Conseil Départemental, chargée de l'aménagement territorial, des coopérations et du tourisme ;

- Madame Géraldine AMOUROUX, Conseillère Départementale ;
- Monsieur Philippe DUCAMP, Conseiller Départemental ;

En qualité de représentants de l'administration départementale :

- Madame Véronique GUION DE MERITENS, directrice générale adjointe chargée de la solidarité, ou son représentant ;
- Madame Isabel MORENO, directrice du pôle solidarité vie sociale, ou son représentant ;
- Madame Jeanne L'HOUE-CLAVEL, directrice de la protection de l'enfance et de la famille, ou son représentant.

En qualité de personnes qualifiées :

- Madame Christine CAMPAN, Cheffe du Parquet des mineurs auprès du tribunal de grande instance de Bordeaux, ou son représentant ;
- Madame Colette LAJOIE, Présidente du tribunal pour enfant de Bordeaux, ou son représentant ;
- Madame Evelyne DELAY, Directrice de la maison départementale des personnes handicapées, ou son représentant ;
- Madame Bénédicte MOTTE, Directrice départementale de la Gironde de l'agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine, ou son représentant,
- Madame Isabelle TAUDIN, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription d'appartenance de la commune de Saint Médard en Jalles, ou son représentant ;
- Monsieur Jean-Luc BONNEFEMNE Directeur de la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ou son représentant
- Monsieur Henri DECROS, Payeur départemental chargé du CDEF, ou son représentant ;
- Monsieur Joël MERCIER, Major de Police, Chef de Commissariat Eysines / Le Haillan, ou son représentant ;

En qualité de représentant des usagers :

- Madame Amanda FERNANDEZ, représentante de l'association départementale d'entraide entre les pupilles et anciens pupilles de l'État et les personnes admises ou ayant été admises à l'aide sociale à l'enfance du département de la Gironde.

Membres avec voix consultative :

En qualité de représentants élus du personnel au comité technique d'établissement :

- Madame Chantal DEBELLEIX, représentante du syndicat SUD, élue au Comité Technique d'Établissement du CDEF ;
- Monsieur Pierre-André MEYBON, représentant du syndicat FO, élu au Comité Technique d'Établissement du CDEF.

Article 3 :

Les membres de l'équipe de direction du CDEF assistent de droit aux Commissions de surveillance.

Article 4 :

La Présidente de la Commission de surveillance peut inviter toute personne qualifiée à assister à la commission avec voix consultative.

Article 5 :

L'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Gironde en date du 23 juillet 2020 est abrogé.

Article 6 :

Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe chargée de la solidarité, Monsieur le Directeur du Centre départemental de l'enfance et de la famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du Département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le **10 DEC. 2021**

Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL GLEYZE', written over a horizontal line.

Jean-Luc GLEYZE